



Organisation
internationale
du Travail



L'OIT au Burkina Faso

Le Burkina Faso et le travail décent



Le Burkina Faso est un pays sub-saharien enclavé, à faible revenu en pleine mutation politique. En septembre 2015, le gouvernement de transition issu de l'insurrection populaire de 2014 a été renversé par un putsch militaire. Le putsch a finalement échoué une semaine plus tard et des élections présidentielles ont eu lieu le 1er décembre 2015.

En 2015, le pays est 183ème sur 188 en termes d'Index de Développement Humain (IDH). Plus de 60% de la population burkinabé a moins de 20 ans et les projections indiquent que près de 150,000 personnes par an intègrent le marché de l'emploi. En revanche, la création d'emplois ces dernières années a été estimée à 20,000 emplois par an.

Le Burkina Faso est membre de l'OIT depuis 1960 et a ratifié 43 conventions internationales du travail.

Cadre stratégique: Le Programme Pays de promotion du travail décent (PPTD) au Burkina Faso (2012-2015)

L'OIT valorise, à travers le **Programme Pays pour le Travail Décent 2012-2015 (PPTD)**, le travail décent en tant qu'objectif national et aide les mandants tripartites à progresser vers sa réalisation, conformément au **Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté** et au **plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement au Burkina Faso (2011-2015)**. Un décret portant sur l'adoption du PPTD a été adopté par le Gouvernement burkinabé le 26 novembre 2012.

Quelques Chiffres

- **80%** de la population active travaille dans l'agriculture
- Près de **30%** des jeunes urbains (15-24 ans) n'ont pas d'emploi
- Plus de **70%** de la population active travaille dans l'économie informelle

ILO contact

Dramane Haidara
Directeur du Bureau-pays de l'OIT à Abidjan

Immeuble du Bureau régional de l'OIT
Boulevard Lagunaire
Commune du Plateau
01 B.P. 3960, Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone: (+225) 20318900
Télécopie : (+225) 20212880
haidara@ilo.org
abidjan@ilo.org

Mandants tripartites

Gouvernement: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale.

Organisations des travailleurs:

- Confédération Générale du Travail du Burkina
- Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina
- Confédération Syndicale Burkinabé
- Force Ouvrière/Union Nationale des Syndicats Libres (FO/UNSL)
- Organisation Nationale des Syndicats Libres (ONSL)
- Union Syndicale des Travailleurs Burkinabé (USTB)

Organisations d'employeurs:

Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB).

En savoir plus...

ilo.org/burkinafaso

Les priorités du Programme Pays pour le Travail Décent sont:

- 1 La promotion d'un environnement favorable à la création d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural
- 2 Le renforcement et l'extension de la protection sociale.

Principales actions et résultats clés de l'OIT au Burkina Faso

Appui à la politique de l'emploi

La promotion de l'emploi a été intégrée dans la Stratégie de Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCADD) du Burkina Faso et des outils de planification et de budgétisation de l'emploi ont été développés. Le Gouvernement a lancé une réflexion pour une meilleure prise en compte de l'emploi dans les politiques sectorielles et dans le budget national.

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi (ANPE), a bénéficié d'une assistance technique de l'OIT pour l'élaboration de son plan Stratégique de Développement. Les capacités de son personnel cadre ont été renforcées pour sa mise en œuvre.

L'ANPE a ainsi amélioré son rôle d'intermédiation en sa qualité de service public de l'emploi grâce à la formation de ses cadres assurée par l'OIT, en partenariat avec Pôle Emploi France. Grâce à cet appui, l'ANPE a mis en œuvre un programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes.



Promotion de l'emploi à travers les approches à haute intensité de main d'œuvre (HIMO)

Avec l'appui de l'OIT, le Gouvernement et les partenaires sociaux ont adopté un Code de bonne pratique des travaux de construction permettant de mieux cibler et évaluer le contenu des travaux intensifs en emploi en conformité avec le Travail Décent. Les services techniques en charge des travaux publics et des pistes de désenclavement ont aujourd'hui la capacité d'assurer des

activités d'entretien des chaussées selon les techniques HIMO.

De par son succès, cette approche a été intégrée dans le programme d'emploi jeunes et de développement des compétences (PEJEDEC) financé par la Banque Mondiale et le Programme des Investissements Publics (PIP). Grâce à l'appui de l'OIT, la cellule permanente

mise place par le Ministère des travaux publics conçoit et met en œuvre des projets HIMO qui prennent en compte les valeurs du travail décent (salaire minimum, égalité de traitement, protection des travailleurs), particulièrement pour les jeunes et les femmes. A travers cette cellule, **plus de 207,304 emplois ont été créés et près de 60,000 jeunes formés.**

Renforcement des organisations d'employeurs et de travailleurs

L'OIT a appuyé l'élaboration et la publication du guide sur la législation sociale à l'usage des **employeurs du Burkina Faso**. Les membres des groupements

professionnels du Conseil National du Patronat du Burkina Faso (CNPB), particulièrement les assesseurs employeurs siégeant dans les tribunaux

du travail et les représentants au sein des instances de concertation bi- et tripartites, ont les capacités sur la législation sociale et les Normes internationales du travail. D'autre part, le CNPB utilise désormais des outils et les bases de données développés par le Centre de formation de l'OIT à Turin sur la santé et sécurité au Travail. Grâce à ces actions, le CNPB offre de meilleurs services à ses membres.



Parallèlement, les organisations de travailleurs ont été outillées pour mieux défendre les droits de leurs membres et améliorer ainsi leurs conditions de travail. Un guide pour les assesseurs travailleurs et les représentants

syndicaux a été réalisé et validé en 2014. L'OIT a appuyé l'Unité d'Action Syndicale sur les questions d'égalité de genre afin d'augmenter la contribution et la participation des femmes dans la gouvernance des instances de dia-

Promotion des normes internationales du travail

L'OIT accompagne le gouvernement et les partenaires sociaux burkinabés pour la mise en conformité de la législation sociale avec les conventions fondamentales du travail. Le Burkina Faso dispose aujourd'hui d'une feuille de route validée qui doit guider la révision du code du travail en conformité avec les commentaires de la Commission d'Experts pour l'Application des Conventions Ratifiées (CEAR).

logue social. D'autre part, les capacités de près de **70 employeurs et travailleurs** (dont 18% de femmes) ont été renforcées sur le rôle de l'inspection du travail et la formalisation de l'économie informelle. A travers ces interventions,

Un manuel sur la législation sociale du Burkina Faso à l'usage des représentants des travailleurs a été élaboré et validé en 2014, suivi d'une formation des assesseurs en 2015. Grâce à ces actions, les travailleurs du Burkina Faso disposent d'un outil promotionnel intégrant les conventions fondamentales et prioritaires pour mieux connaître la législation sociale. En outre, les droits fondamentaux au travail ont été promus auprès des avocats et des juges.

les assesseurs travailleurs sont aujourd'hui plus compétents pour défendre les droits des travailleurs dans les tribunaux du travail notamment dans les domaines des principes et droits fondamentaux au travail.



Et demain...

L'OIT lancera les discussions pour l'élaboration d'un nouveau PPTD à partir de 2016, aligné sur la «Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable-SCADD» et basé sur la Vision prospective du Burkina Faso à l'Horizon 2025 et sur les Objectifs de Développement Durable (ODD). L'OIT au Burkina Faso travaille en coordination avec les Nations Unies dans le cadre du «*Delivering as One*».



L'OIT ET LE TRAVAIL DÉCENT — UN MANDAT POUR LA PAIX ET LA JUSTICE SOCIALE

L'OIT a pour vocation de promouvoir la justice sociale et les droits internationalement reconnus de la personne humaine et du travail. Elle remplit ainsi sa fonction première qui consiste à œuvrer en faveur de la paix sociale, condition essentielle à la prospérité. Une des priorités actuelles de l'OIT est de favoriser la création d'emplois décents et l'émergence d'un contexte économique et de conditions de travail permettant aux travailleurs et aux chefs d'entreprise de participer aux efforts en vue de la paix durable, la prospérité et le progrès social. Sa structure tripartite constitue une plateforme unique pour promouvoir le travail décent pour tous les hommes et les femmes. Sa mission est de promouvoir les droits au travail, favoriser la création d'emplois décents, améliorer la protection sociale et renforcer le dialogue social pour résoudre les problèmes liés au monde du travail.

Des partenariats pour le travail décent

En plus de ses mandants tripartites (Gouvernement, patronat et syndicats) et des bailleurs bilatéraux (France, Suède), l'OIT travaille au Burkina Faso avec plusieurs agences du système des Nations Unies y compris la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale.



Sélection de résultats clés de l'OIT pour le Burkina Faso (2014 et 2015)

RÉSULTATS ATTENDUS ET ATTEINTS	CONTRIBUTION DE L'OIT (PRODUITS)
<p>Les capacités institutionnelles des Ministères en charge du Travail, de l'emploi et des partenaires sociaux sont renforcées, et des projets de développement des compétences et de promotion d'emplois ruraux sont mis en œuvre</p>	
<p>Amélioration de l'activité d'intermédiation assurée par l'ANPE en sa qualité de service public de l'emploi. L'ANPE met en œuvre un programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Appui technique pour la formulation et la validation d'un plan stratégique assorti de budget de l'ANPE > Renforcement des capacités en planification stratégique et gestion axée sur les résultats. > Formation des agents de l'ANPE en matière d'intermédiation > Appui technique à l'ANPE dans le cadre de la révision de la Politique Nationale de l'Emploi
<p>Le Gouvernement, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux prennent des mesures pour promouvoir l'application des méthodes à haute intensité de main d'œuvre dans les programmes d'investissements</p>	
<p>Le Gouvernement et les partenaires sociaux ont adopté un code de bonne pratique des travaux de construction. Les services techniques en charge des travaux publics et des pistes de désenclavement ont les capacités à gérer des activités d'entretien des chaussées selon les techniques HIMO. L'Ecole de formation des travaux publics est capable d'offrir une gamme variée de formation pratique basée sur des chantiers écoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Préparation d'une proposition de code tripartite de pratiques décentes dans les travaux de construction ; > Appui au gouvernement dans la formulation d'un projet de création d'emploi dans les travaux d'entretien des pistes. > Appui à l'Ecole de formation des travaux publics à préparer les offres techniques et financières pour une assistance technique au Projet de réhabilitation de routes et de facilitation du transport sur le corridor Lomé - Cinkansé-Ouagadougou. > Appui à l'introduction du travail décent (salaire minimum, égalité de traitement, protection des travailleurs,..) dans les travaux d'entretien routier intensifs en emploi.
<p>Renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs</p>	
<p>Le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a amélioré l'offre de services à ses membres. Les organisations syndicales sont plus compétentes pour défendre les droits des travailleurs dans les tribunaux du travail notamment dans les domaines des principes et droits fondamentaux au travail, le dialogue social et l'égalité de genre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Appui à l'élaboration de guides sur la législation sociale à l'usage des employeurs du Burkina Faso et des assesseurs travailleurs ; > Renforcement des capacités de membres des groupements professionnels du CNPB et des assesseurs travailleurs sur la législation sociale et les Normes internationales du travail ; > Mise à disposition des outils développés par CIF-OIT de Turin et formation sur « la base de données CRM » et sur « Les éléments essentiels de la Santé et Sécurité au Travail » > Les capacités des organisations de travailleurs ont été renforcées concernant la participation des femmes dans la gouvernance syndicale, ainsi que sur le dialogue social et le respect des normes.
<p>Renforcement des capacités du Ministère du Travail en matière d'administration du travail</p>	
<p>Un programme de valorisation de l'administration et de l'inspection du travail a été adopté en 2014. Un plan de formation continue budgété a été adopté par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la sécurité sociale. Un nouveau système de collecte des données statistiques sexo-spécifiques du travail a été adopté en 2014 Un programme de sensibilisation des travailleurs et des employeurs à la mise en conformité des lieux de travail est exécuté conjointement par les mandants tripartites et l'OIT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Assistance technique pour l'élaboration et la validation du programme de valorisation, prenant en compte les Conventions internationales du travail. > Assistance technique pour l'élaboration du plan de formation continue et du nouveau système de collectes de données statistiques en relation avec les entreprises ; > Renforcement des capacités de 70 employeurs et travailleurs (dont 18% de femmes) sur le rôle de l'inspection du travail et la formalisation de l'économie informelle

Contact

Bureau international du Travail
4, Route des Morillons
CH-1211 Genève-22 – Suisse

Tél: +41 22 799 7239 / Fax: +41 22 799 6668
E-mail: pardev@ilo.org
www.ilo.org/pardev

DÉPARTEMENT DES
PARTENARIATS ET DE L'APPUI
AUX PROGRAMMES EXTÉRIEURS